

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE  
EN LIEN AVEC DES MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)  
MODIFIANT LES RÈGLEMENTS  
N<sup>os</sup> 2025-1373 – RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 2015-844  
N<sup>o</sup> 2025-1374 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N<sup>o</sup> 2015-845  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

1) Lors d'une séance tenue le lundi 28 avril 2025, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants (à la suite de l'adoption du règlement N<sup>o</sup> 2024-1330 concernant les modifications au schéma d'aménagement et de développement révisé) :

- **N<sup>o</sup> 2025-1373** - règlement de concordance modifiant le règlement de zonage N<sup>o</sup> 2015-844 concernant les distances séparatrices entre certains usages afin de modifier le tableau 23 intitulé « Distances séparatrices entre certains usages » de l'article 378 afin que les distances séparatrices face à certains usages soient calculées à partir d'un poste électrique, d'une centrale ou d'un barrage plutôt que d'une ligne de transport d'électricité (120 kV ou plus).

L'assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 26 mai 2025 à compter de 19 h 50.**

- **N<sup>o</sup> 2025-1374** - règlement de concordance modifiant le règlement de lotissement N<sup>o</sup> 2015-845 concernant certaines normes minimales de lotissement en lien avec la profondeur et la superficie à l'intérieur d'un corridor riverain afin de :
  - modifier le tableau 1 intitulé « Normes minimales de lotissement » de l'article 29 afin de :
    - retirer la profondeur minimale exigée pour un lot desservi non riverain à un lac ou un cours d'eau situé à l'intérieur du corridor riverain;
    - réduire les superficies minimales de lots partiellement desservis et non desservis pour les usages qui ne nécessitent aucun système d'alimentation en eau ni évacuation des eaux usées.

L'assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 26 mai 2025 à compter de 19 h 55.**

2) Ces assemblées de consultation publique seront tenues à la salle du conseil située au 5<sup>e</sup> niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda. L'objet de ces assemblées est de consulter toutes les personnes intéressées par ces projets de règlements. Au cours de ces assemblées, les projets de règlements seront expliqués et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ces sujets.

3) Les projets de règlements N<sup>os</sup> 2025-1373 et 2025-1374 peuvent être consultés aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda. De plus, pour toute information additionnelle sur ces projets de règlements, vous pouvez communiquer avec Mme Carolann St-Jean, cheffe de l'aménagement à la direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro 819 797-7110, poste 7383.

4) Les projets de règlements N<sup>os</sup> 2025-1373 et 2025-1374 ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025  
et publié le 7 mai 2025



Angèle Tousignant, greffière